



## Editorial

### Editorial du Cancanier

Angel Bannwart, secrétaire municipal adjoint



Engagé voilà plus d'un an par la Commune, j'ai aujourd'hui le privilège de me présenter dans cette tribune. Permettez-moi de faire court et d'aller directement à l'essentiel : sédunois de naissance, j'ai vécu une première partie de ma jeunesse en Valais et la seconde en région lausannoise. J'ai finalement posé mes valises à Pully avec ma compagne et ses trois enfants. Mes principaux centres d'intérêts sont l'histoire, le scepticisme scientifique, et tout ce qui est lié de près comme de loin à l'image (photographie, cinéma, séries télé).

Cette année passée parmi vous a été riche en enseignement et surtout en rencontres. Mon poste au sein du greffe m'a amené à côtoyer des personnalités fortes et passionnantes, dont l'engagement pour la Commune est à la mesure des enjeux liés à la gouvernance de Penthelaz, avec sa position clé dans la région, sa manifestation phare et son dynamisme économique. J'aimerais exprimer ma reconnaissance à toutes ces personnes qui rendent mon travail captivant et me permettent d'apprécier d'être un rouage dans cette mécanique, toujours plus complexe, qu'est l'administration communale.

Au plaisir de vous rencontrer.

## Nouvelle maquette

Ce 48<sup>ème</sup> numéro du Cancanier est une édition de transition. L'appel à idées pour un nouveau titre du journal communal, paru dans le numéro de décembre 2017, a provoqué des réactions demandant le maintien du titre actuel. La Municipalité a finalement décidé de conserver ce dernier. Une nouvelle maquette fera l'objet de la prochaine édition, ceci sous la responsabilité du secrétaire municipal adjoint.

Par ailleurs, la Municipalité souhaite toujours s'adjoindre la collaboration d'habitant-e-s souhaitant rédiger des articles.

Angel Bannwart



## Sommaire

- 1 **Impressum**
- 2 Communications de la Municipalité
- 3 Conseil communal du 5 mars 2018
- 4 Centre rail Planzer
- 5 Mise de bois
- 5 Facturation de l'eau
- 5 Démarche participative
- 7 Memento
- 8 Horaires et contacts

## Impressum

**Editeur responsable**  
Municipalité de Penthelaz

**Impression**  
Imprimerie de Beaulieu SA

**Courriel**  
lecancanier@penthelaz.ch

# Communications de la Municipalité

---

## **Gare CFF**

Pour rappel, les travaux de mise en conformité des quais (LHAnd) et de création d'un second passage sous voie à la gare de Cossonay-Penthalaz sont actuellement prévus en deux phases, dont la première à l'horizon 2021.

Un groupe de travail, associant les CFF, la DGMR et les Municipalités de Penthalaz et Cossonay, s'est réuni à deux reprises. Une délégation de ces instances a également rencontré la société Fenaco, nouveau propriétaire du complexe des Grands moulins. Les besoins en termes de transbordement et les projets d'évolution des constructions de cette société sont déterminants dans ce secteur.

Par ailleurs, la commission thématique mobilité et la commission des finances ont été consultées sur l'éventualité d'un achat, par la Commune, du bâtiment de l'ancienne poste de Cossonay-Gare, récemment affectée en armurerie. Les deux commissions ont émis un préavis négatif sur cette acquisition. La Municipalité informera régulièrement de l'évolution de ce dossier.

## **Etude de mobilité Cossonay Penthalaz et régions**

Dans la suite de l'opposition formulée par la Municipalité de Penthalaz dans le cadre des enquêtes publiques des plans de quartiers « Route de Morges Nord » et « Condémines Stand » à Cossonay, puis au recours auprès de la CDAP, portant sur les générations de trafic et de report modal, nous avons été invités, au printemps 2017, à une séance organisée par Mesdames les Conseillères d'Etat Jacqueline De Quattro et Nuria Goritte. Cette procédure a finalement débouché sur la mise en œuvre d'une étude sous l'autorité des Préfets de Morges et du Gros-de-Vaud. Une séance de lancement à laquelle étaient invités, outre des délégations des municipalités, des représentants des deux associations régionales, ARCAM et ARGDV, ainsi que de la DGMR et du SDT du Canton., a eu lieu le 28 février.

Les plans directeurs régionaux serviront de point de départ à cette étude.

La Municipalité informera également de l'avancement des travaux.

## **Centre de localité, suite de la démarche participative**

Comme annoncé à la fin 2017, le fruit des deux ateliers de mars et juin 2016, traitant du devenir du centre de Penthalaz a été transmis au bureau d'urbanisme, de paysagisme et d'architecture Verzone Woods.

Une séance publique, de restitution et de présentation de variantes de spatialisation, aura lieu le samedi 5 mai 2018 à la Grande salle du Verger. Chacune et chacun, indépendamment de sa participation aux précédents ateliers. Un tout-ménage paraît ces jours.

Un courrier sera envoyé aux personnes ayant participé aux séances de mars et juin 2016. De plus une information sous forme d'invitation paraîtra dans une prochaine édition du Journal communal.

## **Réception des nouveaux habitants et des nouveaux bourgeois**

La Municipalité, le Président du Conseil communal, la présidente de l'Union de sociétés locales, des membres des dites sociétés, ainsi que des représentants des églises ont accueilli les nouveaux habitants le 26 janvier à la Grande salle du Verger. Le 15 février 2018 et pour la première fois, la Municipalité, le Président et la 1ère vice-présidente du Conseil communal ont accueilli les personnes ayant acquis la bourgeoisie de Penthalaz et la nationalité suisse en 2016 et 2017.

Ce sont à chaque fois la moitié environ des personnes invitées qui ont répondu présentes.

## **Naturalisations**

31 demandes de naturalisation ont été déposées en 2017, dont 19 ordinaires et 12 facilitées. Cette augmentation du nombre de demandes, en comparaison avec les années précédentes, est liée au changement de loi intervenu au 1er janvier 2018. Sur la même période 2017, 22 naturalisations ordinaires ou facilitées ont été obtenues.

En application des articles de la Constitution vaudoise et de la Loi sur le droit de cité vaudois, en collaboration avec l'Université populaire de Lausanne et en partenariat avec la Municipalité de Bournens, une aide à la préparation aux auditions de naturalisation, sous la forme de 10 soirées, a été donnée durant l'automne 2017. Onze participants étaient des personnes domiciliés à Penthalaz.

Un deuxième module vient de se terminer. Il a permis à 26 personnes, toutes de Penthalaz, de se mieux familiariser avec la géographie, l'histoire, l'économie, la culture et les institutions politiques suisses ; ceci non seulement en vue de leur audition de naturalisation, mais dans la perspective d'une plus grande implication dans la vie locale.

## **Police et sécurité**

Les tâches de sécurité publique sur le territoire communal se répartissent, selon leur qualité et leur importance, entre la Gendarmerie cantonale, l'Assistant de sécurité publique (ASP) et la société EKML.

Si les cas qui incombent à la Gendarmerie sont stables, voire en diminution au cours de ces dernières années, nous faisons face à une augmentation notable des incivilités -spécifiquement de dépôts sauvages de déchets, littering, etc.- et des infractions au stationnement.

Le respect des dispositions réglementaires en la matière nécessite des mesures et actions peu compatibles avec les horaires de l'administration. Après réflexion et étude, la Municipalité a décidé de réorganiser les activités liées à la sécurité municipale.

Dès le 1er juillet 2018, les tâches de surveillance sur le domaine public seront externalisées.

De ce fait, le poste d'ASP sera supprimé au 30 juin 2018.

## **ASPIC (Association intercommunale de la Piscine des Chavannes)**

Le budget 2018 de l'association a été adopté par l'assemblée générale lors de sa séance du 11 janvier dernier. Le montant des charges s'élève à CHF 49'479.- La part de notre commune est de CHF 9'756.-

## **ASIVenoge (Association Scolaire Intercommunale de la Venoge)**

Le 17 janvier 2018, M. le préfet du district du Gros-de-Vaud, Pascal Dessauges, a procédé à l'installation du Conseil intercommunal et du Comité de direction (CODIR) de l'ASIVenoge. Des représentants de 6 communes composent ces deux organes.

M. Philippe Besson, syndic de Penthaz, a été nommé président dudit conseil.

M. Yves Jauner, assurera celle du CODIR.

# Conseil communal du 5 mars 2018

---

Un seul préavis était à l'ordre du jour de ce Conseil. Le Président, Eric Joseph, avait donc convié en préambule, M. Pierre Soro pour nous présenter l'association Sarepta Suisse basée sur le territoire de notre commune. Association qui a pour objectif la construction d'un centre médical en Côte d'Ivoire. Nous sommes ensuite revenus au cœur de Penthalaz pour continuer notre voyage mais cette fois en visionnant le film de notre commune que vous pourrez bientôt découvrir sur le site internet.

Les vacances terminées, la séance a repris son cours en suivant l'ordre du jour, avec tout d'abord l'assermentation de Mme Victoria Ravaioli-Thibaud membre du groupe Socialistes Verts et Sympathisants présentée en remplacement de M. Emilien Kovaliv démissionnaire.

L'unique préavis de la soirée, est une demande de crédit complémentaire au budget 2018 pour la reprise et la gestion de la Piscine, du Camping et de la Patinoire

C'est un sujet particulier qui est soumis au Conseil. Il n'est en effet pas habituel de devoir se prononcer sur une modification du budget, trois mois après son adoption ! Les circonstances font que cette procédure est inévitable et nécessaire. Pour le comprendre, il faut revenir au mois de décembre 2017. A cette période, la Municipalité a été informée que les membres du comité de l'association de la Piscine ont décidé de mettre un terme à leurs activités. Ils ont approché la Municipalité afin de trouver une solution à la reprise de cette gouvernance. La Municipalité a donc dissout l'association de la Piscine, du Camping et de la Patinoire au 28 décembre 2017.

La cessation d'activité de M. Philippe Giriens, responsable du camping, les démissions de M. Richard Poget administrateur et d'un troisième membre du comité, la difficulté à trouver des membres bénévoles, la complexité des tâches administratives sont autant de motifs qui ont eu raison de l'engagement et du travail fourni par l'ensemble du comité depuis de nombreuses années.

Cette dissolution impose à la Municipalité de présenter un préavis au Conseil afin de se mettre en conformité avec les changements financiers qui en découlent. Le budget 2018

prévoyait un déficit de CHF 20'000.- pour les activités de la piscine et du camping, c'est un crédit complémentaire de CHF 232'400.- qui est demandé. Il s'agit en fait d'un transfert comptable avec l'intégration de la totalité des charges et des recettes. La principale raison de la différence entre les charges et revenus supérieurs au CHF 20'000.- initialement prévu au budget, et que les recettes prévues pour la location du camping sont inférieures de quelques CHF 50'000.- par rapport aux rentrées enregistrées en 2017. L'assainissement et la mise aux normes du camping souhaité par la Municipalité va forcément avoir une influence négative sur les recettes. De plus, afin de palier au surcroît de travail que va engendrer la gestion de l'association, la Municipalité va engager à titre temporaire une personne à 50%. Des annonces concernant la recherche d'un responsable du camping et de trois maîtres-nageurs sont également publiées. Le préavis est accepté à l'unanimité par le Conseil sans aucune remarque particulière. Dès lors la piscine, le camping et la patinoire seront entièrement gérés par la commune.

Dans les divers, quatre commissions ont été nommées pour l'étude d'un mur de grimpe, l'entretien et la rénovation de salles au Collège du Cheminet, l'acquisition de porta-cabines pour la création provisoire de salles de classe et enfin la dernière pour l'éclairage publique.

La remise en état du tennis, le trafic sur la route de Lausanne en cette période de travaux, le PGA, le respect de la propreté des rives de la Venoge sur le site de Venoge Parc sont autant de points qui préoccupent les Conseillers et pour lesquels la Municipalité va tout mettre en œuvre pour l'avancement et le bon déroulement de ces dossiers dans la mesure de ses compétences.

Pour terminer ce Conseil qui a débuté en Côte d'Ivoire et faisant suite à une proposition de M. Eloi Contesse, les membres du Conseil se rendront en date du 17 avril pour un petit voyage à pied le long de la Venoge afin de redécouvrir et apprendre à mieux connaître ce cours d'eau.

Le prochain Conseil aura lieu le 18 juin.

## **DIVERS**

### **Fermeture temporaire du magasin Coop de la Vuy**

En raison de travaux d'agrandissement et de transformation de l'Etablissement médico-social, EMS Fondation La Venoge, le magasin Coop de la route de la Vuy sera fermé à compter du lundi 7 mai 2018, ceci pour une durée de plusieurs mois. Sa réouverture est pour l'heure programmée en mars 2020.

La Commune de Penthalaz et la société Coop analysent les possibilités d'adapter les horaires du bus PPD, en vue de faciliter la vie des clients du magasin précité. Des informations plus précises seront transmises en temps voulu.

# Visite du centre rail Planzer

Katherin Laffely



Samedi 20 janvier, j'ai eu la possibilité de visiter le Centre rail de Penthalmaz. Plusieurs personnes, dont le directeur responsable du site, Monsieur Mario Ziliotto, nous ont accueillis et exposé le fonctionnement de cet équipement, dont le coût a été de l'ordre de 80 millions de francs et qui est l'une des 13 centrales en Suisse.

PLANZER, entreprise familiale basée à Dietlikon occupe 4800 collaborateurs en Suisse, dont 300 apprentis, chauffeurs poids lourds, logisticiens ou employés de commerce.

Du lundi au vendredi, du Tessin à la Suisse romande, en passant par Zurich ou les Grisons, 350 wagons circulent chaque nuit.

Le centre rail Penthalmaz, en fonction depuis décembre 2017 concentre toutes les activités logistiques et administratives pour la Suisse romande. 18 wagons arrivent quotidiennement aux alentours de 3h, sont déchargés et repartent avec de nouvelles marchandises vers 20h. Dans l'intervalle, les camions et camionnettes emportent et collectent des biens dans les cantons de Vaud et Neuchâtel. Chacun d'eux peut parcourir quotidiennement jusqu'à 200 km entre 5h et 17h. Cette organisation du travail favorise la qualité de vie des chauffeurs.

Le bâtiment, de 232 mètres de long, dispose d'un système efficace de stockage et de manutention, grandement informatisé. 5000 palettes peuvent être entreposées sur 3 niveaux représentant 16'500 m<sup>2</sup>, à des températures constantes.

Un grand merci à Planzer de nous avoir donné la possibilité de visiter ce centre.



**COMMUNE DE PENTHALAZ**

Place centrale 5, 1305 Penthalmaz  
Tél. 021 863 20 50 / [administration@penthalmaz.ch](mailto:administration@penthalmaz.ch)

**mobility**  
car sharing

**La Municipalité poursuit sa politique de développement de la mobilité alternative et d'auto partage en mettant, dès à présent,**

**2 voitures mobility à disposition de la population :**

**à la Gare CFF Cossonay-Penthalmaz :**  
disponible tous les jours  
24/24 heures

**et à la Place centrale :**  
du lundi au vendredi dès 12h  
ainsi que tous les week-ends et jours fériés



**Pour les conditions générales et les réservations,  
prière de se référer au site internet :  
[www.mobility.ch](http://www.mobility.ch)**



  
**E-COVOITURAGE.CH**

**Circulez mieux, dépensez moins**



COVOITURAGE

**PENTHALAZ**

[www.e-covoiturage.ch/penthalaz](http://www.e-covoiturage.ch/penthalaz)

Conducteurs, passagers, réguliers ou occasionnels, pour des parcours liés à vos activités professionnelles ou de loisirs, vous êtes sensibles aux questions environnementales, notamment à la réduction de votre empreinte carbone, mais tenez à garder une part de liberté d'itinéraire et d'horaire.

Le covoiturage offre une réponse positive et responsable aux défis de notre temps. Outre le partage des coûts du transport, la diminution du nombre de véhicules sur la route, le covoiturage permet encore de faire de nouvelles connaissances et de créer du lien social.

Le covoiturage répond pleinement aux trois dimensions du développement durable: environnementale, économique et sociale.

**Plus d'infos sur [www.e-covoiturage.ch/penthalaz](http://www.e-covoiturage.ch/penthalaz)**

# Memento

## Paroisse protestante Penthalaz - Penthaz - Daillens

Culte à l'église de Penthalaz :

- Jeudi 10 mai, 10h, Ascension, sainte Cène, André Perrenoud, pasteur.
- Dimanche 10 juin, 10h, Magda Eggimann, pasteure.
- Dimanche 8 juillet, 10h, Laurent Bader, pasteur.

Au Foyer paroissial :

- Dimanche 6 mai, dès 10h, Journée paroissiale de rencontre et d'offrande, grand brunch + animations pour les enfants. A 11h, nous célébrerons un baptême et nous partagerons la Cène. Bienvenue à tous!

Les autres dimanches, le culte a lieu à Penthaz, à Daillens ou dans la région : voir le journal Réformés, les vitrines des églises et du Foyer ou le site internet de la paroisse [www.penthalaz.eerv.ch](http://www.penthalaz.eerv.ch)

Newsletter :

Si vous souhaitez recevoir par courriel la lettre de nouvelles de la paroisse, merci d'envoyer un petit mail à Catherine Novet : [catherine.novet@eerv.ch](mailto:catherine.novet@eerv.ch).

Rédigée tous les trois mois environ, cette missive vous donne toutes les infos utiles sur la vie paroissiale et des photos de nos activités et l'agenda des rendez-vous à ne pas louper!

Un rendez-vous à Crêt-Bérard :

- Jeudi 17 mai, dès 17h30, table ronde avec des invités d'horizons différents sur le thème de l'entraide : "Quelles convictions, pour quels engagements ?"
- 18h30 repas offert (inscriptions obligatoires jusqu'au mercredi 9 mai au 021/ 331 21 60 ou [terrenouvelle@eerv.ch](mailto:terrenouvelle@eerv.ch))
- 20h table ronde (consulter la liste des invités sur le flyer ci-joint)

Le Service cantonal "Terre Nouvelle" a le plaisir de vous inviter à cette soirée ouverte à toutes et tous.

---

## Paroisse catholique

Programme des activités sur le site de la paroisse Saints Pierre et Paul [www.cath-vd.ch/-Paroisse-de-Cossonay](http://www.cath-vd.ch/-Paroisse-de-Cossonay), ou au secrétariat, les mardis matin de 8h30 à 11h30 et vendredis après-midi de 13h30 à 16h30.

Tél. 021 535 64 84

---

## L'Arc-en-Ciel

Tous les jeudis après-midi jusqu'au 31 mai de 14h30 à 17h30 au Foyer paroissial, chemin du Mont-Blanc 5.

L'Arc-en-Ciel ouvre ses portes aux enfants de la naissance à l'âge de 6 ans, accompagnés d'un adulte (parents, grands-parents, parrain-marraine, jeune au pair...).

Venez découvrir cet Espace parents-enfants joyeux et coloré : coin-café, jeux et livres à disposition. Vous y serez accueillis par Catherine Novet, diacre, et une accompagnante. Nul besoin de s'inscrire, pas de cotisation, c'est un service offert par la paroisse.

## Agenda des manifestations au Centre communal du Verger

28 avril 2018

Repas de soutien de la Jeunesse

2 mai 2018

Thé dansant

5 mai 2018

Démarche participative Centre de la localité

9 mai 2018

Thé dansant

16 mai 2018

Thé dansant

18 et 19 mai 2018

Tournoi populaire du Unihockey Club Penthaz

2 juin 2018

2<sup>ème</sup> Journée du Développement Durable Agenda 2030

6 juin 2018

Thé dansant

13 juin 2018

Foire aux livres de la Bibliothèque intercommunale

20 juin 2018

Thé dansant

27 juin 2018

Don du sang de la Croix-Rouge



# 2ème JOURNÉE du DÉVELOPPEMENT DURABLE



## Samedi 2 juin 2018

### au centre communal du Verger

*Le programme sera communiqué prochainement*

## Agenda

---

Horaires d'ouverture de la déchetterie intercommunale  
Valorsa SA à Penthaz

Mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 18h30  
mercredi de 09h15 à 11h45  
samedi de 10h00 à 16h00 non-stop

---

Horaires d'ouverture de l'Eco Point

L'Eco Point est réservé exclusivement aux habitants de  
Penthalaz.

Lundi au vendredi de 07h00 à 19h00  
Samedi de 07h00 à 16h00

Fermé le dimanche et les jours fériés.

Accès aux moloks possible en dehors de ces heures.

Types de déchets acceptés : sacs poubelles, PET, verre, alu/  
fer-blanc, textiles, capsules, huiles usagées et papiers/car-  
tons.

L'accès au périmètre de l'Eco Point est strictement interdit  
aux véhicules. Les personnes qui disposent d'un véhicule  
sont priées de porter directement leurs objets et autres  
dépôts à la déchetterie intercommunale de Valorsa sise sur  
la commune de Penthaz.

---

Numéros d'urgence

Police 117

Sapeurs-pompiers 118

Ambulances 144

Intoxications 145

REGA 1414

Médecins et pharmacies de gardes 0848 133 133

Vétérinaire de garde 021 861 33 19

## Administration communale

### Secrétariat municipal et bourse communale

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux  
sont fermés à la population sauf sur rendez-vous.

Permanence téléphonique :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Tous les après-midi de 14h00 à 16h00

### Secrétariat municipal, Bourse communale et Service technique

- Tél. 021 863 20 50

### Service de la population

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mercredi après-midi de 16h00 à 19h00
- Mardi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont  
fermés à la population.

Permanence téléphonique :

- Durant les heures d'ouverture des guichets

Contrôle des habitants :

- Tél. 021 863 20 50/3

Accueil de midi

Microcrocque

- Tél. 076 229 31 99